CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E161703** **VALABLE JUSQU'AU** **26/01/2027**

ÉDITÉ LE 23/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/03/2010

Raison sociale : LOIRE TRAVAUX SPECIAUX

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/09/2024

Capital : 9 000

55 RUE DES PASSEMENTIERS
42100 SAINT-ETIENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 520695164

Siret : 520 695 164 00027

Code NACE : 4399D

Numéro caisse de congés payés : 8210370-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-110713

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-110713

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 09 53 98 45 60 **Fax :**

Portable : 06 11 58 21 64

Responsabilité légale :
BAZIN XAVIER PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.loire-travaux-speciaux.fr

E-mail : loire@travaux-speciaux.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 879 310 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3241 PROB	Étanchéité liquide (s.e.l.) (Technicité courante)	3	26/02/2025
6261 PROB	Chapes	8	27/01/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 23/10/2026 10:58

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.